République du SENEGAL

Ministère de l'Agriculure

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRAL DE LA MOYENNE CASAMANCE

PRIMOCA

COMPTE RENDU
DE LA DIX-HUITIEME REUNION
DU COMITE TECHNIQUE

La dix-huitième réunion du Comité Technique du PRIMOCA s'est tenue à DAKAR le 12 janvier 1995 sous la présidence de Monsieur Abou Elimane BOUSSO, Conseiller Technique du Ministère de l'Agriculture.

La liste des participants figure en annexe.

L'ordre du jour adpoté après l'ouverture de la séance a permis d'examiner les points suivants.

- 1°) Présentation du rapport d'activités du PRIMOCA 1994/1995
- 2°) Examen des états financiers de l'exercice 1992
- 3°) Questions diverses

I. Le rapport d'activités 1994/1995

La Direction du Programme a présenté le rapport d'activités 1994/1995 établi selon le canevas habituel avec la présentation des réunions des instances supérieures du PRIMOCA et l'exécution des travaux effectués soit par la COSVINT soit par la Direction du PRIMOCA.

Ainsi, le budget 1994/1995 est exécuté à 99 % avec l'intégration des ressources exceptionnelles.

Le Comité Technique a agréé le principe de quelques dépassements budgétaires constatés sur certains postes en demandant à la Direction du PRIMOCA de fournir les justifications nécessaires au CESEN.

Il a recommandé l'adpotion du rapport d'activités par le Conseil de surveillance.

Il Les états financiers de l'exercice 1992

La Direction du PRIMOCA a demandé au Commissaire aux comptes de présenter les états financiers concernant l'exercice 1992. Elle a également indiqué que les travaux relatifs aux exercices 1993 et 1994/1995 sont presque terminés.

Le commissaire aux comptes a rappelé que l'exercice 1992 a concerné 18 mois. Il estime que les écritures de régularisation recommandées sont acceptables compte tenu de la faiblesse des écarts constatés.

Le Comité Technique accepte les recommandations du commissaire aux comptes ainsi que ses conclusions relatives à la fiabilité des états financiers du PRIMOCA.

Il recommande donc l'adoption des états financiers de l'exercice 1992 par le Conseil de surveillance.

III Questions diverses

La COSVINT a fait remarquer que le CTP ne pourra plus engager de dépenses pour le compte du PRIMOCA après le 23 janvier 1995, terme du contrat COSVINT / MAE italien.

Pour faire face à ce problème, des solutions devraient être trouvées après cette date du 23 janvier 1995.

L'ordre du jour épuisé, la séance à été levée à 11 h 05.

Rapporteur

Le Président de séance

La Direction du PRIMOCA

Abou Elimane Bousso

Mamour

GAYE

CT/MA

Enrico CESANELLI

LISTE DES PARTICIPANTS **REUNION DU 13/01/1995**

Partie sénégalaise

Abou Elimane

Mbaye Massar BOUSSO DIAWARA WAGUE

Président du Comité Technique

CF/SG/PR DCEF/MEFP

Partie italienne

Salvatore

Giancarlo

FICARA CAMPOLMI UTL/ Ambassade d'Itallie/Dakar

MAE

CESEN

Vittorio Umberto BRUZZO

MITICOCCHIO

COSVINT

Gian Franco Lionello

GIUGNI PINGUE

Direction du PRIMOCA

Mamour

Enrico Birama **GAYE**

CESANELLI

NIANG

Directeur National

CTP

Directeur USE

Commissaire aux comptes

Mme Mariame

BAH

Commissaire aux

comptes